

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – MM. Maxime GAILLAC – Bruno BAYOL – MM. Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mme Marie-Emilie BOTELLA – MM. Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS – M. Robert GREVEN.

**Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Séverine MAZARS à Mme Magali GARRIC,
Mme Marine FARBOS à M. Laurent ALEXANDRE,
Mme Nicole JANNOT à M. Bernard AUGIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Robert GREVEN.**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité – Accueil des Bureaux de Poste.

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour la création d'emploi à temps complet ou non complet pour répondre à un accroissement d'activité pouvant être lié à des missions ponctuelles au sein des différents services de la Collectivité (période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois au cours de l'année).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE la création de 2 Agents contractuels, 1 à temps complet et 1 à temps non complet dans le grade d'Adjoint Administratif au 1^{er} échelon.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins 5 voix contre.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 avril 2025**.

Publiée ou Notifiée le **15 avril 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

La Maire,

Maxime GAILLAC

Christine TEULIER